



**Direction des Ressources Humaines et de la Formation**  
**Service des Examens & Concours**  
1146 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

**LA DIRECTRICE GENERALE**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu l'article 9 du protocole d'accord local du 14 juin 2022 signé par le Directeur Général et l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel du CHU de Montpellier,

Considérant l'ouverture du concours sur titres d'Assistant Médico-Administratif 1<sup>er</sup> grade, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 21 décembre 2023, en vue de pourvoir **40 postes**.

Vu le procès-verbal d'admission en date du 19 mars 2024.

**DECIDE**

**Article 1°** : Les candidats admis au concours interne sur titres pour l'accès au grade d'Assistant Médico Administratif, organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 40 postes sont, classés par ordre de mérite :

OUGHEBBI Stéphanie  
BIAD Leila  
DELAGE Laurence  
LE NEUE Keven  
THOMAS Christèle  
BARANOWSKI Nathalie  
BENOIT Sophie  
REGGIO Elodie  
SABATIE Gabrielle  
SABATIER Nancy  
BOTTURA Virginie  
SOUCHON Nathalie  
ANDRE Aurélie  
ARRAGON Élise  
ATIRAN Samia  
BENYAHIA Samir  
GRANSAGNE Édith  
VIDAL Jennifer  
PUJOL Cynthia  
MATTARD Johanna  
VERNHET Alice  
ANGELINI Séverine  
BAJARD Audrey  
MONTANELLI Jessica  
MEDJADJI Djanet

CHABALIER Lydie  
DUNAN Marie  
DAUVILLAIRE Julie  
FAVIER Séverine  
DURAND Carine  
FOURNIER Angélique  
GUGLIELMO Sabrina  
NGUIMBI LOUTAYA Cynthia  
SCHEMBRI Marie Laure  
SIMET Veronique  
TURLUER Karine  
BOUYGUES Christelle  
HOVINE Olivia  
LEVEQUE Laurence  
LOPEZ Pauline

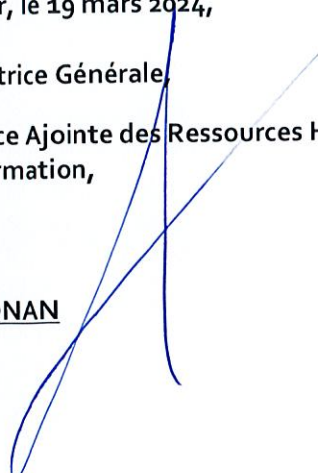
**Article 2°** : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 19 mars 2024,

P/ La Directrice Générale,

La Directrice Ajointe des Ressources Humaines  
et de la Formation,

Camille CONAN



Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)